AR Prefecture
047-214701435-20260702-46_2026-DE
Reçu le 03/07/2026

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT DE NERAC

VILLE De LAVARDAC

Nombre de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Procuration : 0

N° DEL-46-2026

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVARDAC

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 juin 2026.

Présents : BIASOTTO Ludovic, Maire, MONCEAU Nathalie, FOUYSSAC Gilles, SALIS Isabelle, CRUSSIERE Sebastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, conseillers municipaux.

Absents excusés : BARBARA Mathys et BRUGGER Éric.

Absents non excusés : AIROLA Anne-Sophie et LAMSSIRINE Samir.

Mme BOUSQUET Corinne est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 02 juillet 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle – aide à la création de l'association les amis de Lucien Péraire

Dans le cadre de la création de l'association les amis de Lucien Péraire, une participation financière est sollicitée auprès de la commune. Les actions proposées seront complémentaires de celles déjà engagées par la commune avec la volonté de rendre hommage et de promouvoir la mémoire de ce voyageur espérantiste lavardacais dans le cadre d'animations culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une aide financière exceptionnelle de **250 €** à l'association « Les Amis de Lucien Péraire » ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE LAVARDAC Lot-et-Garonne

Ludovic BIASOTTO.